



Mesures restrictives en matière de terrorisme : regards croisés

Jeudi 8 juin 2017
de 17h30 à 19h00



5 Quai de l'Horloge TSA 79201 - 75055 Paris cedex 01

Grand'Chambre de la Cour de cassation
Entrée 5, quai de l'Horloge, Paris 1^{er}

Demande d'inscription par mail
colloque.parquet.courdecassation@justice.fr



PROGRAMME

- | | |
|----------------------|---|
| 17H00 - 17H30 | Accueil des participants |
| 17H30 - 17H50 | Mesures restrictives en matière de terrorisme :
le regard du juge français

François CORDIER,
<i>Premier avocat général de la chambre criminelle de la Cour de cassation</i> |
| 17H50 - 18H40 | Mesures restrictives en matière de terrorisme :
le regard de la Cour européenne des droits de l'homme

Paulo Sérgio PINTO DE ALBUQUERQUE,
<i>Juge à la Cour européenne des droits de l'homme</i> |
| 18H40 - 19H00 | Mesures restrictives en matière de terrorisme :
le regard de la doctrine

Pascal BEAUVAIS,
<i>Professeur à l'Université Paris X, Paris Nanterre</i> |